

A close-up photograph of a person's hand holding a single, dark green, crescent-shaped vegetable, possibly a cucumber or zucchini, against a background of dry straw. The vegetable is held in the palm, with its curved shape facing the viewer. The background is a dense, textured layer of straw, creating a natural, rustic setting. The lighting is soft, highlighting the texture of the vegetable and the skin of the hand.

demeter

MANUEL DE GRAPHISME

Charte de conception graphique du logo - guide du logotype



3 01. LOGO DEMETER

- 4 Logo Demeter
- 5 Zone rognée et zone de dégagement
- 6 Couleurs et variantes du logo

7 02. SOLUTION ¼ POUR ÉTIQUETTES STANDARD

- 8 Solution ¼ – taille
- 9 Emplacement central
- 10 Emplacement à gauche
- 11 Emplacement à droite
- 12 Emplacement central dans le tiers supérieur

13 03. ÉTIQUETTES STANDARD ET ÉTIQUETTES DE TRÈS PETITE TAILLE

- 14 Étiquettes standard et étiquettes de très petite taille

15 04. ÉTIQUETTES RONDES

- 16 Exemple pratique

17 05. CHAMP VISUEL PRINCIPAL

- 18 Définition du champ visuel principal
- 19 Exemples de champ visuel principal

22 06. NE PAS FAIRE

- 23 Ne pas faire – modification du logo
- 24 Ne pas faire – emplacement du logo

25 07. EXEMPLES PRATIQUES

- 26 Exemple pratique 01
- 27 Exemple pratique 02
- 28 Exemple pratique 03
- 29 Exemple pratique 04

30 08. CONTRASTE ET ÉCLAIRCISSEMENT

- 31 Contraste et éclaircissement

32 09. EXTRAIT DES DIRECTIVES

- 33 Extrait du Cahier des charges – emplacement du logo
- 34 Produits avec des ingrédients suisses – Demeter Suisse Logo

35 10. PROCÉDURE DE VALIDATION

- 36 Validation de l'emballage

01

LOGO DEMETER

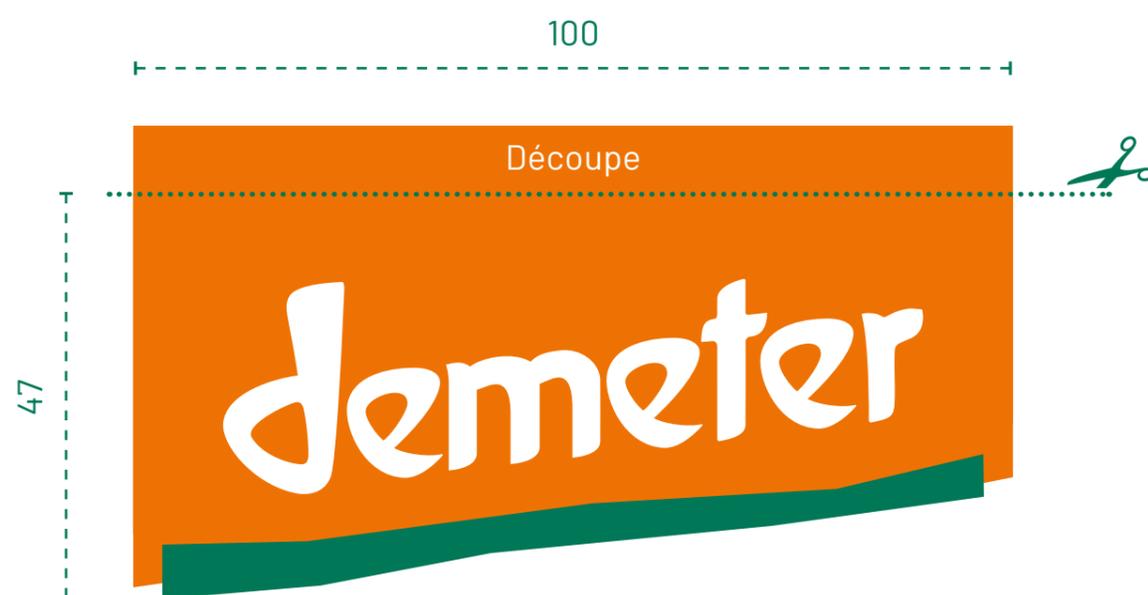
LOGO DEMETER



La marque Demeter est synonyme de haute qualité et est reconnue comme une marque mondiale haut de gamme. Elle est le symbole de la culture et la transformation alimentaire biodynamiques, qui riment avec renforcement du tout : le sol, les plantes, les animaux et les êtres humains.

Pour obtenir la certification Demeter, les preneurs*euses de licences et les producteurs*trices doivent respecter des directives strictes, qui sont vérifiées chaque année par un organisme de contrôle indépendant. C'est pourquoi les consommateurs*trices accordent leur confiance à la marque. Seuls ceux qui se profilent sur le marché caractérisé par une pléthore de marques avec une présentation visuelle uniforme attirent l'attention au premier coup d'oeil. Vous trouverez ci-après des directives obligatoires et des recommandations pour une présentation homogène de l'identité visuelle de Demeter (Demeter Corporate Design).

ZONE ROGNÉE ET ZONE DE DÉGAGEMENT



Zone rognée (découpe)

Le rapport entre la hauteur et la largeur du logo doit toujours être de 47:100. S'il y a une zone rognée, le logo ne peut être placé dans celle-ci. Selon les contraintes d'impression, on doit ajouter la zone rognée.

Zone de dégagement

Les noms de produits, les titres ou tout autre élément doivent être espacés du logo comme indiqué dans l'illustration (le logo doit être espacé d'un demi « d » en bas jusqu'à l'extrémité supérieure de la lettre majuscule).

COULEURS ET VARIANTES DU LOGO



	■ Orange Demeter	■ Vert Demeter
CMYK - Coated	0 - 065 - 100 - 0	100 - 0 - 70 - 30
CMYK - Uncoated	0 - 057 - 100 - 0	100 - 0 - 80 - 23
Pantone Coated	158 C	336 C
Pantone Uncoated	144 U	3288 U
RAL	2011	6016
RGB	211 - 127 - 39	27 - 128 - 95
HEX Code	#d37f27	#1b805f

Le logo se compose de deux couleurs, qui diffèrent selon que le papier est couché ou non.

 **Rappel :** le logo Demeter doit obligatoirement être placé dans le tiers supérieur sur le devant de l'emballage.



	■ Gris	■ Noir
CMYK	0 - 0 - 0 - 55	0 - 0 - 0 - 100
RGB	155 - 155 - 155	0 - 0 - 0

La version monochrome du logo se décline dans les tons noirs, c'est-à-dire le vert Demeter se mue en noir intégral.



Version monochrome inversée du logo

Si l'impression est monochrome, la version spéciale monochrome du logo est possible en fonction de la technique d'impression utilisée, des propriétés et de la couleur du matériau à imprimer. N'importe quelle couleur peut être utilisée si un tramage est techniquement possible.



Version monochrome du logo

Le logo doit toujours être utilisé avec ses couleurs originales, à savoir l'orange et le vert. Si les étiquettes ou les emballages des produits Demeter utilisent une seule couleur, la variante monochrome du logo ne peut être choisie qu'en concertation avec la Commission de protection de la marque Demeter. Dans ce cas de figure, le logo peut être imprimé en doré, argenté ou noir et blanc (échelle des gris comprise).

02

SOLUTION $\frac{1}{4}$ POUR ETIQUETTES STANDARD

SOLUTION 1/4 – TAILLE

Taille du logo Demeter

Un quart de la largeur de la zone imprimable

Emplacement du logo Demeter

En haut de la page au bord sur la tranche [1]

Horizontal centré [2]

Si le positionnement du logo – centré, en haut au milieu – ne convient pas à la solution graphique, le logo doit être placé au moins dans le tiers supérieur de l'étiquette afin de mettre en évidence la qualité haut de gamme.

 **Info :** Le principe 1/4 remplace le principe 1/3 établi jusqu'à présent et est obligatoire pour chaque étiquette ou emballage.



EMPLACEMENT CENTRAL

Taille du logo Demeter

Un quart de la largeur de la zone imprimable

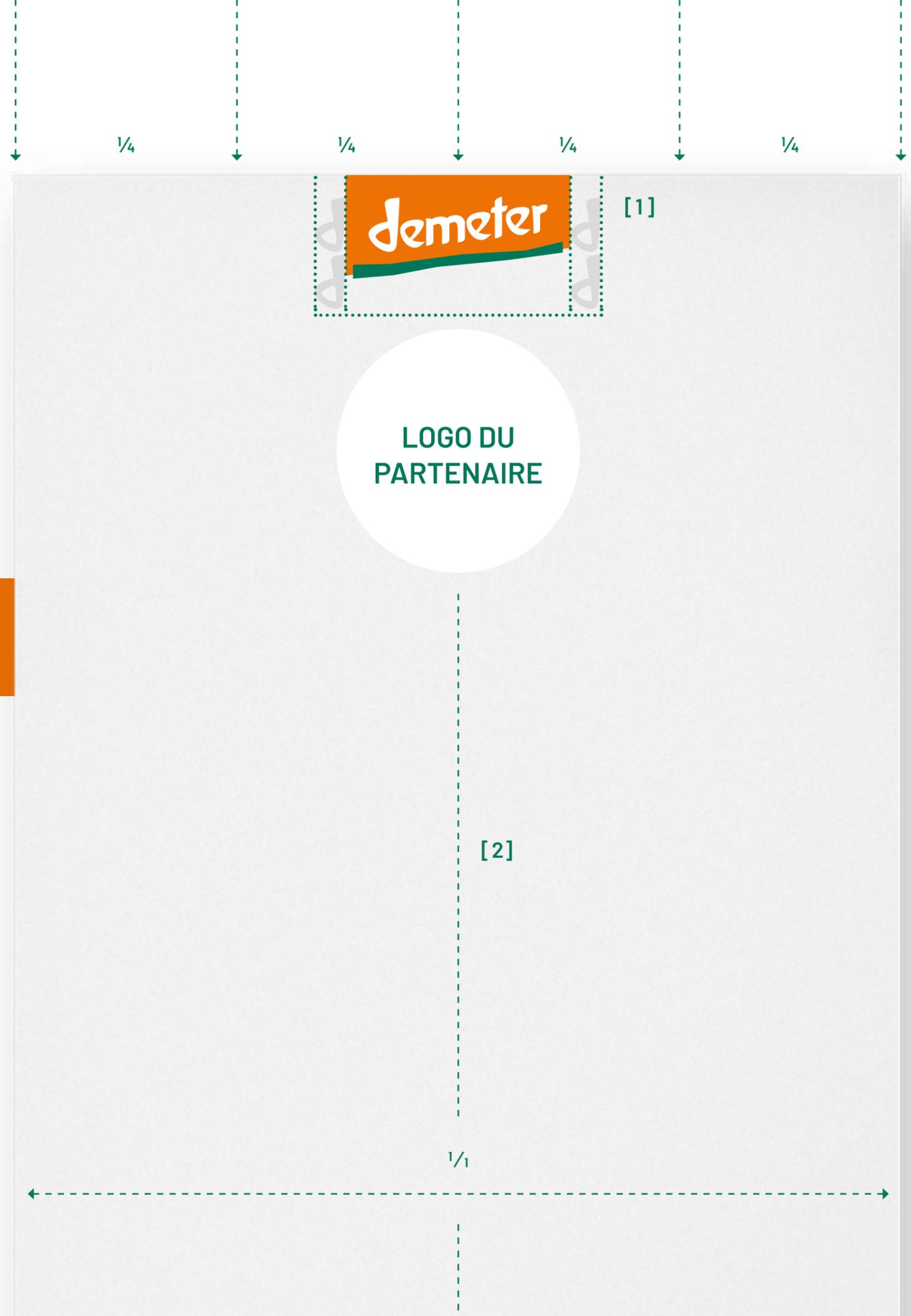
Emplacement du logo Demeter

En haut de la page au bord sur la tranche [1]

Horizontal centré [2]



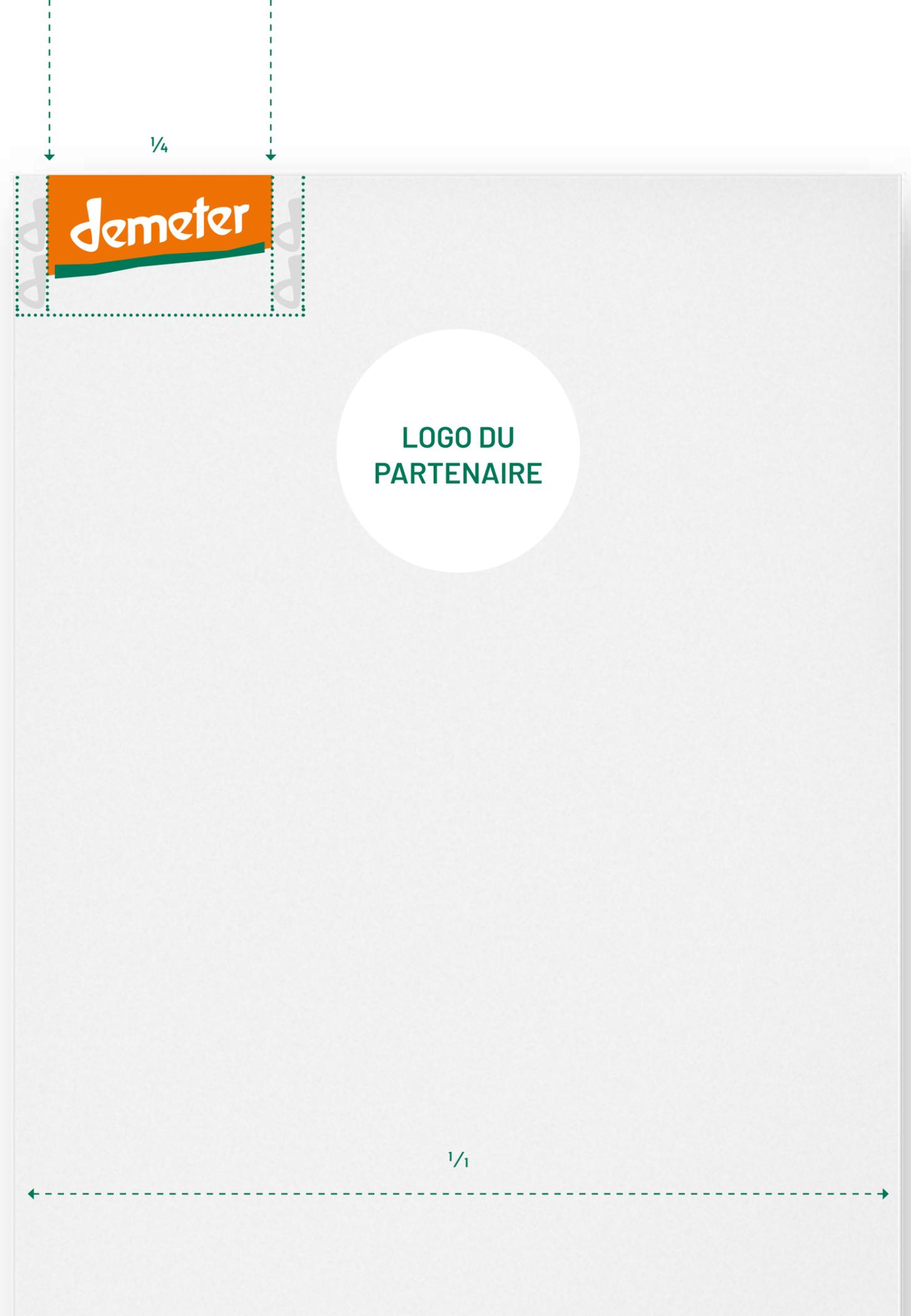
L'emplacement idéal du logo Demeter est toujours centré, en haut au milieu.



EMPLACEMENT À GAUCHE

Taille du logo Demeter

Un quart de la largeur de la zone imprimable



EMPLACEMENT À DROITE

Taille du logo Demeter

Un quart de la largeur de la zone imprimable



EMPLACEMENT CENTRAL DANS LE TIERS SUPÉRIEUR

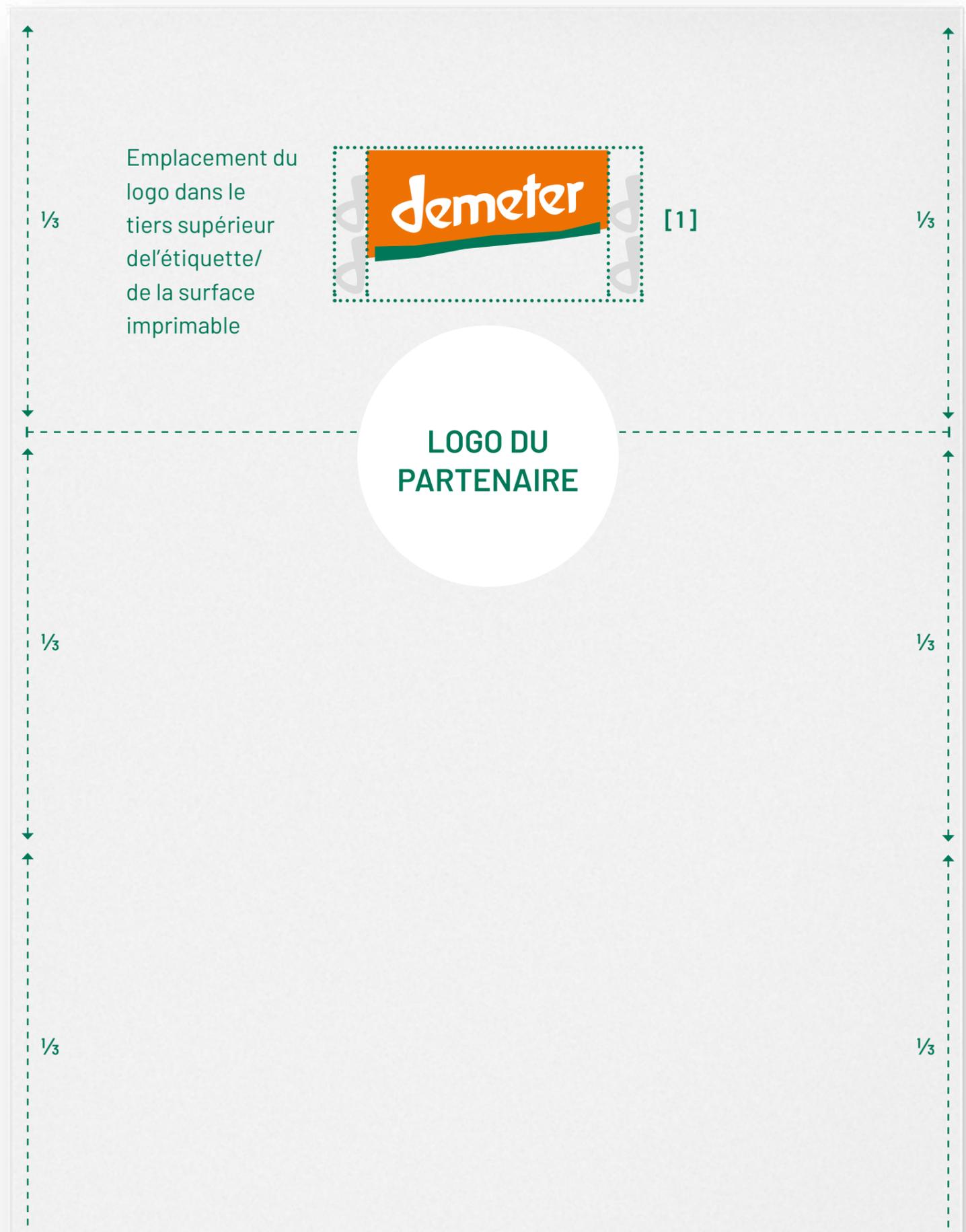
Taille du logo Demeter

Un quart de la largeur de la zone imprimable

Emplacement du logo Demeter

Dans le tiers supérieur [1]

Si le positionnement du logo – centré, en haut au milieu – ne convient pas à la solution graphique, le logo doit être placé au moins dans le tiers supérieur de l'étiquette.



03

ÉTIQUETTES STANDARD ET ÉTIQUETTES DE TRÈS PETITE TAILLE

ÉTIQUETTES STANDARD ET ÉTIQUETTES DE TRÈS PETITE TAILLE



Pour les logos de taille inférieure à 20 mm, la CProtM doit accorder une dérogation.



04

ÉTIQUETTES RONDES

EXEMPLE PRATIQUE



Erreurs courantes d'emplacement



05

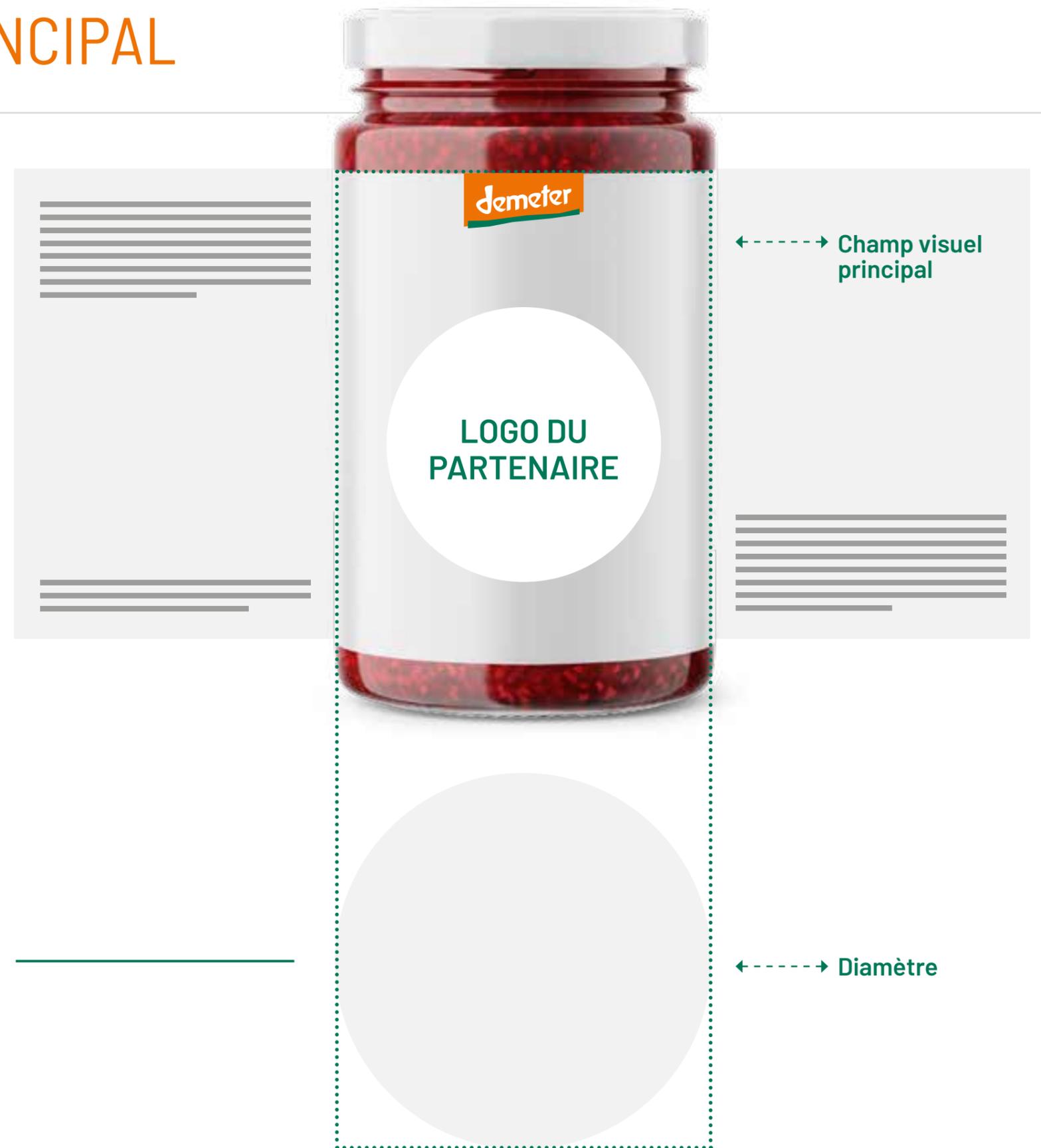
CHAMP VISUEL PRINCIPAL

DÉFINITION CHAMP VISUEL PRINCIPAL

Emplacement du logo Demeter dans le champ visuel principal

Dans le cas d'une étiquette qui fait le tour de l'emballage, le logo doit être placé dans le champ visuel principal, qui doit être orienté vers les client*e*s.

Le diamètre de l'étiquette faisant le tour de l'emballage sert de référence pour déterminer la largeur de l'étiquette. La taille du logo correspond donc à un quart du diamètre de l'étiquette entourant l'emballage rond.



EXEMPLES DE CHAMP VISUEL PRINCIPAL



Le logo ne figure pas dans le champ visuel principal.



Le logo ne figure pas dans le champ visuel principal.



Rappel : le logo Demeter doit obligatoirement être placé dans le tiers supérieur sur le devant de l'emballage.

←-----→ **Champ visuel principal**

EXEMPLES DE CHAMP VISUEL PRINCIPAL



Le logo ne figure pas dans le champ visuel principal.



Le logo ne figure pas dans le champ visuel principal.



Rappel : le logo Demeter doit obligatoirement être placé dans le tiers supérieur sur le devant de l'emballage.



EXEMPLES DE CHAMP VISUEL PRINCIPAL



Le logo ne figure pas dans le champ visuel principal.



Le logo ne figure pas dans le champ visuel principal.



! **Rappel :** le logo Demeter doit obligatoirement être placé dans le tiers supérieur sur le devant de l'emballage.

06

NE PAS FAIRE

NE PAS FAIRE – MODIFICATION DU LOGO



Le logo doit bien se distinguer de la couleur de fond.



Utilisez un fichier de logo correct, de sorte qu'aucun espace ne soit affiché.



Les éléments du logo ne doivent subir aucune modification ou altération.



Le logo ne doit pas être rétréci ou déformé d'une autre manière.



Les couleurs du logo ne doivent pas être modifiées. Veillez à utiliser le bon fichier de logo en fonction de l'application concernée (CMYK, RGB, couché, non couché).



Les éléments du logo ne peuvent être modifiés ou altérés de quelque manière que ce soit.



Il est strictement interdit de modifier les proportions du logo de quelque manière que ce soit. Ne pas l'étirer.



Le logo ne peut en aucune façon être étiré. Ses proportions ne doivent pas être modifiées.



Les couleurs du logo ne peuvent en aucune façon être modifiées.



Les contours du logo ne seront modifiés en aucune manière.

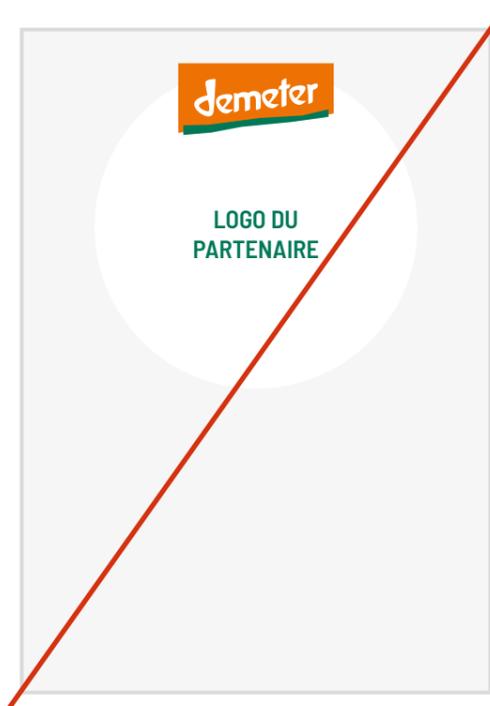


Un espace de dégagement doit être respecté autour du logo. Le logo ne doit pas empiéter sur d'autres éléments graphiques.

NE PAS FAIRE – EMPLACEMENT DU LOGO



Le logo ne se trouve pas dans le tiers supérieur.



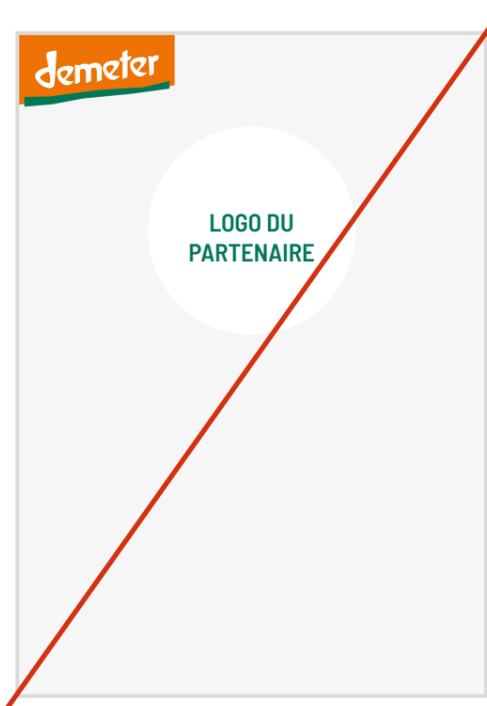
Le logo ne doit pas être accolé au logo du partenaire.



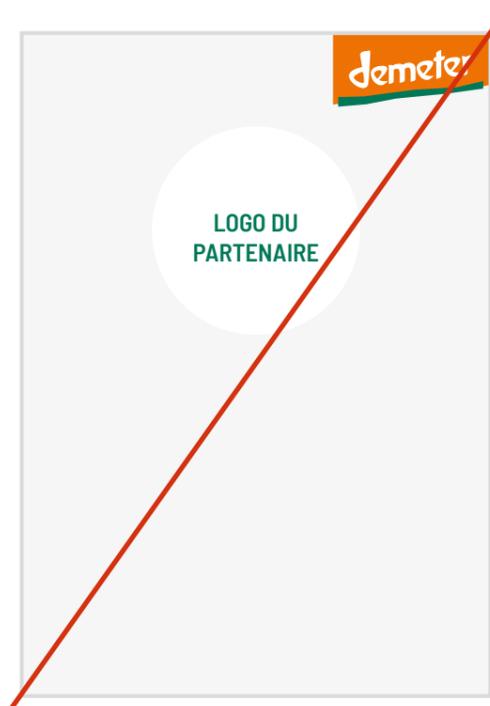
Le logo ne peut être placé que de manière horizontale. Ne pas le faire pivoter.



Le logo ne peut être placé que de façon horizontale. Ne pas le faire pivoter.



Alignement à gauche sans zone de dégagement. Le logo ne doit pas toucher le bord gauche.



Alignement à droite sans zone de dégagement. Le logo ne doit pas toucher le bord droit.



Alignement à gauche sans zone de dégagement. Il faut éviter de toucher le bord gauche. Dans l'idéal, aligner au bord supérieur.



Alignement à droite sans zone de dégagement. Il faut éviter de toucher le bord droit. Dans l'idéal, aligner au bord supérieur.

07

EXEMPLES PRATIQUES

EXEMPLE PRATIQUE 01

Variantes d'emplacement admises



Alignement gauche + zone dég.



Alignement droit + zone de dég.



Le logo figure dans le tiers supérieur.

Erreurs courantes d'emplacement



Alignement à gauche sans zone de dégagement. Le bord gauche ne devrait pas être effleuré.



Alignement à droite sans zone de dégagement. Le bord droit ne devrait pas être effleuré.



Le logo ne figure pas dans le tiers supérieur.



EXEMPLE PRATIQUE 02

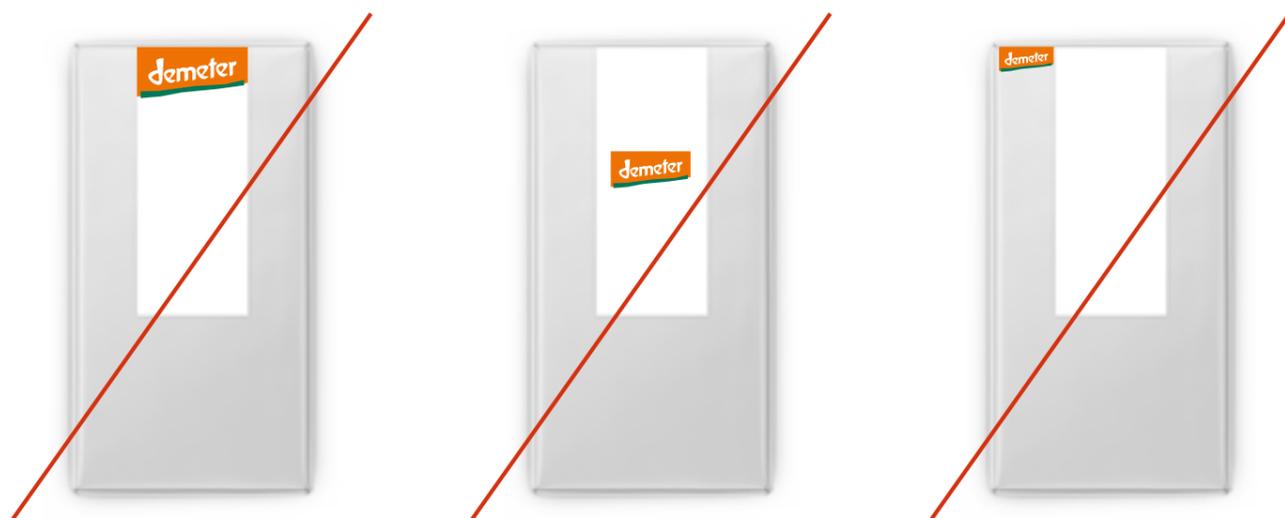
Variantes d'emplacement admises



Centré avec zone de dégagement.

Le logo figure dans le tiers supérieur.

Erreurs courantes d'emplacement



Centré sans zone de dégagement. Les bords ne doivent être touchés.

Le logo ne figure pas dans le tiers supérieur.

Le logo n'apparaît pas sur l'étiquette.



EXEMPLE PRATIQUE 03

Variantes d'emplacement admises



Alignement à gauche et zone de dégagement.



Alignement à droite avec zone de dégagement.



Le logo figure dans le tiers supérieur.

Erreurs courantes d'emplacement



Alignement à gauche sans zone de dégagement. Le bord gauche ne devrait pas être effleuré.



Alignement à droite sans zone de dégagement. Le bord droit ne devrait pas être effleuré.



Le logo ne figure pas dans le tiers supérieur.



Emplacement idéal du logo Demeter

Le logo figure correctement dans la surface particulière

EXEMPLE PRATIQUE 04

Variantes d'emplacement admises



Le logo se trouve dans le tiers supérieur.

Le logo apparaît au bord supérieur.

Erreurs courantes d'emplacement



Sans zone de dégagement. Le bord ne doit pas être atteint.

Le logo ne se trouve pas dans le tiers supérieur.

Le logo ne doit pas être rallongé.



Emplacement idéal du logo Demeter

Le logo est centré et placé dans le tiers supérieur de l'étiquette/de la surface à imprimer.

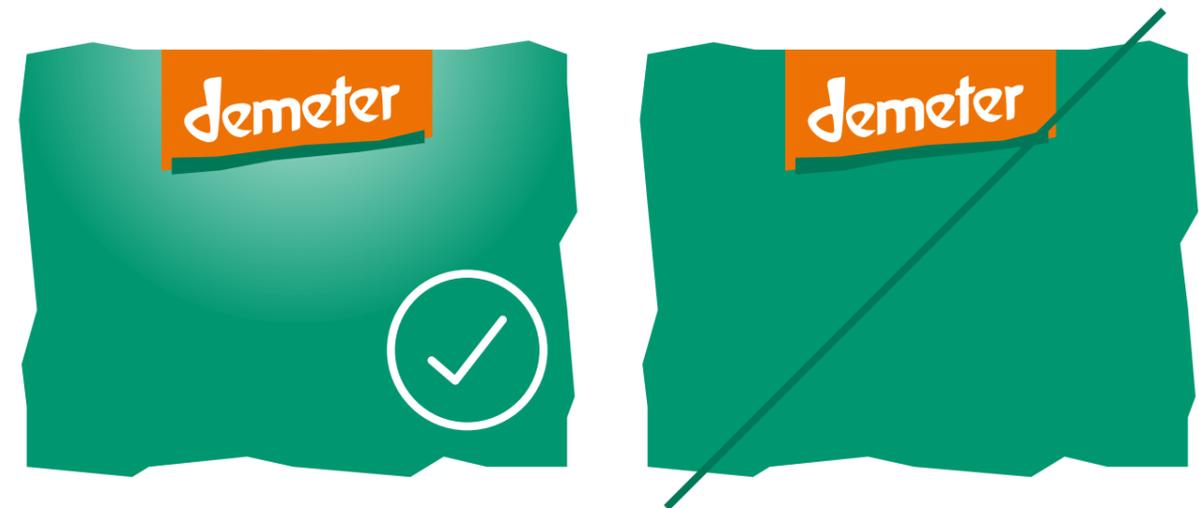
08

CONTRASTE ET ÉCLAIRCISSEMENT

CONTRASTE ET ÉCLAIRCISSEMENT

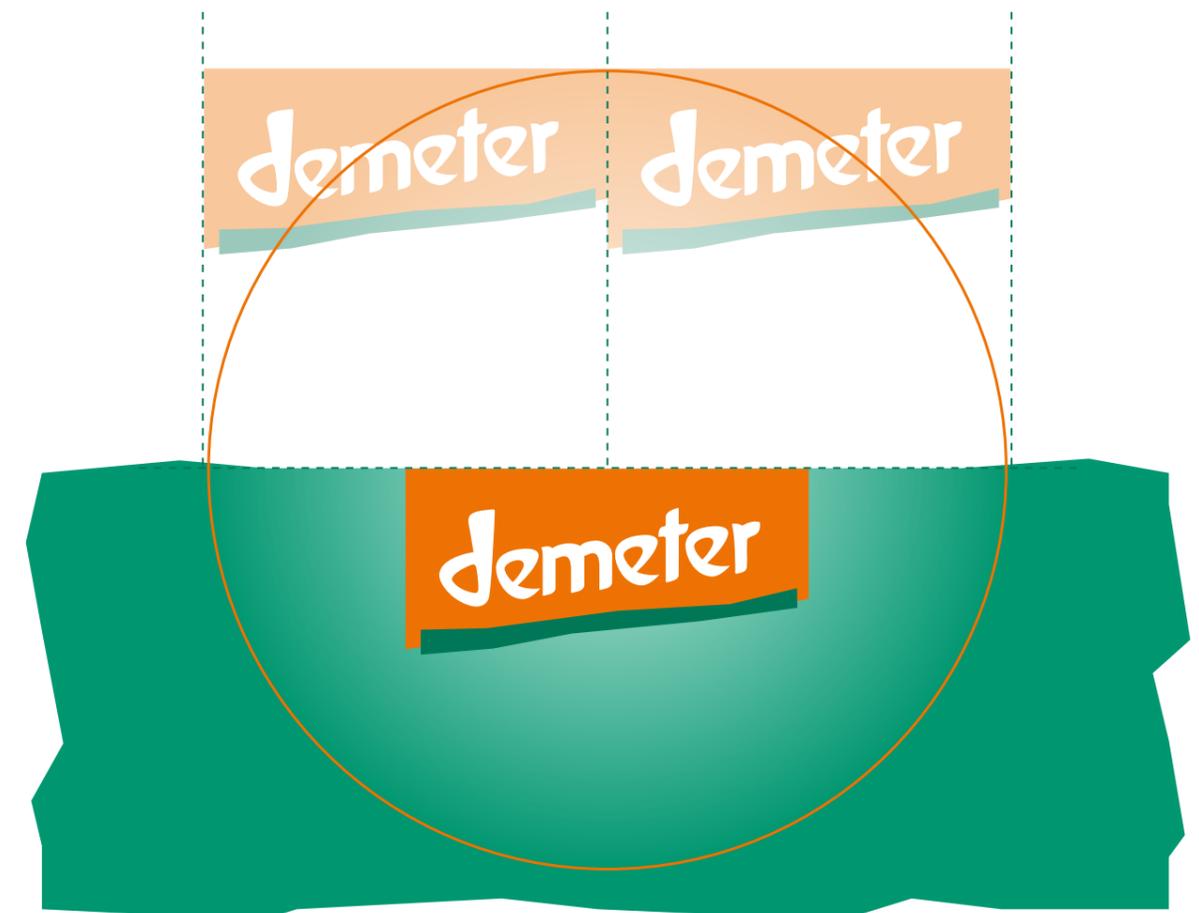
Contraste avec la couleur de fond

Si le logo de la marque ne se distingue pas nettement de la couleur de fond, une solution graphique doit être trouvée pour assurer un contraste approprié. Dans l'idéal, on procédera à un éclaircissement du fond en insérant à l'arrière-plan du logo un cercle nettement plus clair que le fond.



Éclaircissement de la couleur de fond

Afin d'assurer un meilleur contraste et une meilleure visibilité du logo Demeter sur un fond sombre, on peut utiliser une zone d'éclaircissement circulaire que l'on placera derrière le logo. Celle-ci ne doit pas dépasser deux fois la largeur du logo et doit présenter une transparence de 100 % vers les bords.



09

EXTRAIT DES DIRECTIVES

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES – EMPLACEMENT DU LOGO

5.3. Emplacement standard sur les produits

Le logo de la marque Demeter est destiné à être employé comme co-marque (utilisation du logo de la marque Demeter conjointement avec la marque de l'entreprise introduisant le produit sur le marché).

Les points suivants doivent être respectés :

1. Le logo Demeter doit obligatoirement être placé dans le tiers supérieur de la façade avant (premier coup d'oeil) du suremballage (emballage extérieur), de l'étiquette ou de tout autre matériel.
2. Il est vivement conseillé de placer le logo de la marque Demeter au centre du bord supérieur du champ visuel – audessus du nom de marque et/ou de la dénomination de vente – du suremballage (emballage extérieur) ou d l'étiquette.
3. La taille du logo de la marque Demeter pour les suremballages (emballages extérieurs) et étiquettes rectangulaires est d'un quart de la largeur de la zone imprimable (minimum 20 mm, maximum 50 mm). Pour les étiquettes rondes, elle correspond à un quart du diamètre de la zone imprimable. Dans le cas d'une étiquette entourant l'emballage apposée sur un emballage rond, elle est égale à un quart du diamètre de l'emballage. La taille minimale de 20 mm s'applique toujours.
4. Le logo peut être apposé sur une collerette pour les produits en bouteille.

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES – PRODUITS AVEC DES INGRÉDIENTS SUISSES

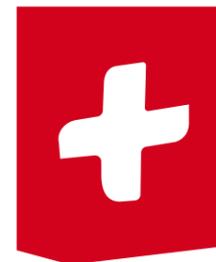
8.4.1 Produits avec des ingrédients suisses

Le logo Demeter peut être utilisé avec la mention «Demeter Suisse»

- pour les produits composés d'au moins 90 % de matières premières agricoles produites en Suisse
- et qui, s'ils sont transformés, ont été produits en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.

Vous trouverez les directives détaillées dans l'ensemble du cahier des charges Demeter.

Demeter Suisse logo



■ Demeter Suisse-Rot	
CMYK	0 - 100 - 100 - 10
Pantone Coated	3546 C
Pantone Uncoated	3546 U
RAL	3020
RGB	190 - 40 - 40
HEX Code	#be2828

10

PROCÉDURE DE VALIDATION

VALIDATION DE L'EMBALLAGE

Une présentation homogène de tous*tes les acteurs*trices du marché par l'utilisation commune de la marque sur les emballages et les supports publicitaires garantit que les produits portant la marque Demeter sont immédiatement reconnaissables. D'où la nécessité impérative d'annoncer chaque produit auprès de la Fédération Demeter Suisse.

Les produits portant la marque Demeter sont annoncés auprès de la Fédération Demeter Suisse, puis examinés et validés par celle-ci. À cette fin, les layouts d'emballage et d'étiquettes sont envoyés à l'adresse suivante avant l'impression: verarbeitung@demeter.ch. Après la validation par la Fédération Demeter Suisse, les étiquettes peuvent être utilisées.

D'autres documents (demande de validation de formulations, demande de dérogations, etc.) peuvent également être envoyés à cette adresse de courrier électronique.

Contact

Schweizerischer Demeter-Verband (Fédération Demeter Suisse)

Krummackerweg 9
4600 Olten

verarbeitung@demeter.ch

Tél. : 061 706 96 45

demeter.ch/fr/richtlinien/

Impressum/mentions légales

Fédération Demeter Suisse

Krummackerweg 9

4600 Olten

Tél.: 061 706 96 43

www.demeter.ch

YOOL GmbH & Co. KG

Werbeagentur für Nachhaltigkeit

Winchesterstrasse 2

D-35394 Giessen

Tél.: 0641 972 119 48

hello@yool.de

www.yool.de